

Emma DAVIE* et Magali MAZUY**

Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement

Avec près de deux enfants par femme (Pla et Beaumel, 2010), la fécondité française est l'une des plus élevées d'Europe (Prioux et Mazuy, 2009 ; Kohler *et al.*, 2002) et la part de femmes restant sans enfant en fin de vie féconde est relativement faible : l'infécondité définitive des générations françaises nées dans les années 1960 est proche de 13 % (Toulemon *et al.*, 2008 ; Breton et Prioux, 2009). Toutefois, ces caractéristiques varient de manière non négligeable selon le niveau d'études des femmes (Robert-Bobée et Mazuy, 2005 ; Toulemon et Lapierre-Adamcyk, 2000). Les femmes sans enfant sont beaucoup plus nombreuses parmi les plus diplômées (Köppen *et al.*, 2007), et le recul des premières naissances est fortement lié à l'âge de sortie du système scolaire et à une durée de vie en couple sans enfant croissante. L'âge plus tardif à l'accouchement est une tendance générale encadrée par la « norme procréative », c'est-à-dire l'ensemble des conditions socialement définies pour avoir un enfant (Bajos et Ferrand, 2006) : « bon » âge pour avoir un enfant, « bon » écart d'âge entre deux naissances, stabilité de l'union, consensus entre les conjoints, etc. Ces aspects normatifs qui encadrent la vie reproductive des hommes et des femmes sont variables d'un milieu social à l'autre : la part de femmes sans enfant, le nombre moyen d'enfants, l'âge à la première maternité sont encore relativement différenciés.

De la même manière, le vécu d'une migration a une incidence significative sur le cycle de vie des femmes et traduit une socialisation différente selon qu'elles ont passé leur enfance ou leur jeunesse en France ou hors du territoire ; par ailleurs, le fait de migrer dans le cadre d'un projet familial ou pour étudier a des conséquences différentes sur le cycle de vie. L'influence du niveau d'études des femmes nées hors de France métropolitaine est peu étudiée, faute de données adéquates. La prise en compte simultanée de l'âge, du diplôme, du lieu de

* Institut national de la statistique et des études économiques.

** Institut national d'études démographiques.

Correspondance : Magali Mazuy, Institut national d'études démographiques, 133 boulevard Davout, 75980 Paris Cedex 20, tél : 33 (0)1 56 06 22 51, courriel : magali.mazuy@ined.fr

naissance et de la durée de séjour depuis l'arrivée en France nécessite de disposer d'informations à grande échelle. Les données recueillies lors des enquêtes annuelles de recensement (EAR) de 2004 à 2009 permettent de mener à bien une telle analyse.

L'objectif de cet article est d'analyser l'évolution récente de la fécondité des femmes en France selon le niveau d'instruction, afin d'observer quelles sont les différences ou les similitudes des comportements. Il s'agit également d'étudier l'apport des enquêtes annuelles de recensement pour les analyses de fécondité ; ces données nous permettent d'observer dans quelle mesure les mouvements conjoncturels de la fécondité au cours de la décennie 2000 se retrouvent dans les différents milieux sociaux pour les femmes résidant en France métropolitaine, qu'elles y soient nées ou non.

Autrefois exhaustif, le recensement de la population française est réalisé depuis 2004 par enquêtes annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de manière exhaustive à raison d'une commune sur cinq chaque année, l'ensemble de ces communes étant recensé au bout de cinq années. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, 8 % des ménages sont enquêtés chaque année : au bout de cinq ans, 40 % des ménages ont été recensés. Ces enquêtes annuelles, réalisées chaque début d'année auprès d'environ neuf millions de personnes, sont représentatives au niveau national et régional grâce à un plan de sondage stratifié, mais la représentativité n'est pas garantie au niveau départemental (Desplanques, 2008). Ce recensement tournant est spécifique à la France (Valente, 2010). L'utilisation de vagues annuelles permet une analyse fiable de l'évolution de la fécondité des années 2000 à 2008, par la méthode des enfants déclarés au foyer. Dans les deux premières parties, les indicateurs de fécondité classiques (indicateur conjoncturel de fécondité, âge moyen à l'accouchement) sont estimés à partir des EAR pour l'ensemble des femmes. Ils sont comparés à ceux de l'état civil, puis analysés selon le niveau d'études. Dans les deux dernières parties, nous analysons les contributions des premières naissances à l'évolution de la fécondité générale distinguée par diplôme, puis la contribution des femmes nées à l'intérieur ou hors du territoire, en montrant les limites des outils de mesure que les démographes ont habituellement à leur disposition.

I. Les estimations de la fécondité des femmes d'après les enquêtes annuelles de recensement et l'état civil

Les indicateurs conjoncturels classiques relatifs à la fécondité sont le plus souvent établis à partir, d'une part, de la statistique d'état civil pour les naissances (d'après les bulletins de naissance, annexe 1), et d'autre part, des estimations de population déduites du recensement et de l'état civil pour les effectifs de femmes : les naissances enregistrées à l'état civil une année donnée sont rapportées à la population féminine résidant sur le territoire cette même

année. L'information sur l'âge des mères à la naissance des enfants, renseignée dans le bulletin de naissance, permet de répartir les naissances selon l'âge de leur mère et de les rapporter aux effectifs par âge de femmes ; c'est ainsi que l'on obtient les taux de fécondité par âge, à partir desquels sont calculés l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) et l'âge moyen à l'accouchement (les calculs sont détaillés en annexe 3).

Cette méthode est fiable et couramment utilisée par les démographes, mais elle présente certaines limites. Tout d'abord, les sources de données du numérateur et du dénominateur sont différentes et ne comptabilisent pas strictement les mêmes événements sur la même population. Si, par exemple, des femmes résidant à l'étranger viennent sur le territoire au moment de leur accouchement (on pense par exemple aux femmes expatriées qui souhaiteraient revenir dans leur ville d'origine au moment de leur accouchement), leurs enfants sont enregistrés à l'état civil, alors qu'elles-mêmes ne figurent pas dans les effectifs du recensement. Ensuite, les données de l'état civil issues des bulletins de naissance ne permettent pas de mener des analyses sur les différences sociales de fécondité : on dispose uniquement d'une information sur la profession qui n'est pas toujours bien renseignée. Enfin, les informations sur le rang de naissance ne sont pas fiables, du fait d'une surestimation à l'état civil des premières naissances (voir partie III), qui entraîne une surestimation de l'âge à la naissance du premier enfant à partir de cette source (Prioux, 2003 ; Desplanques 2008). L'enquête Famille, réalisée conjointement au recensement depuis 1954, constitue une source très riche d'informations complémentaires sur les familles. Mais la dernière édition, qui date de 1999, est un peu ancienne (Desplanques, 2005 ; Lefèvre et Filhon, 2005). Sa prochaine édition, en 2011, programmée pour la première fois avec une enquête annuelle de recensement (Rault *et al.*, 2010), permettra d'actualiser les données sur les structures familiales et la fécondité. Les enquêtes sur la fécondité ou les structures familiales sont menées auprès d'effectifs qui ne permettent pas de multiplier les degrés d'analyse, car de trop petite taille. Les données des enquêtes annuelles de recensement (EAR) sont donc plus appropriées pour conduire des analyses sur les différences sociales de fécondité du fait de l'ampleur des échantillons, qui permet de croiser de multiples variables (âge, diplôme, lieu de naissance, année d'arrivée sur le territoire, présence ou non d'autres enfants dans le ménage).

La « méthode des enfants déclarés au foyer » du recensement

Lors du recensement de la population, la personne qui remplit la feuille de logement (annexe 2a) indique le nombre d'individus qui résident dans le logement et son lien familial avec chacune de ces personnes ; pour chaque personne du logement, un bulletin individuel est rempli (annexe 2a). La méthode des enfants déclarés au foyer relie un enfant à sa mère dans les fichiers du recensement (Desplanques, 1993 et 2008 ; Cicali et De Santis, 2002). Cette source présente donc, contrairement à la méthode de l'état civil, l'avantage de l'homogénéité, puisque les informations sur les enfants et les mères sont

recueillies en même temps. On se limite aux enfants en très bas âge, de façon à obtenir une image la moins déformée possible de la natalité peu de temps avant le recensement à partir de la situation des mères et des enfants présents dans un même ménage au moment de la collecte du recensement. Au regard de la proximité des résultats et de la stabilité des indicateurs obtenus, que ce soit en considérant les naissances uniquement de l'année précédant l'EAR ou dans les cinq années précédentes (voir ci-après), nous avons choisi de remonter cinq ans avant chaque EAR. Le lien entre l'enfant et sa mère peut être établi dans la quasi-totalité des cas. Seuls les enfants ne vivant pas en ménage ordinaire ou ne résidant pas avec leur mère ne sont pas inclus dans notre analyse (encadré 1), mais il s'agit d'une proportion faible d'enfants car la quasi-totalité des enfants en bas âge vivent avec leur mère.

Encadré 1. Le lien entre les enfants et leur mère dans le recensement

Au sens du recensement, une famille est constituée d'au moins deux personnes : un couple avec éventuellement son (ou ses) enfant(s), ou un parent avec son (ou ses) enfant(s). Une famille fait partie d'un ménage. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même ménage. L'ensemble des mères potentielles est obtenu grâce à la modalité « adulte féminin d'une famille » de la variable détaillant le lien familial. Les enfants dont on cherche les mères sont caractérisés par la modalité « enfant d'une famille » de cette même variable. Les enfants hors famille sont exclus car ils ne pourront être rattachés à leur mère.

La variable utilisée permet d'avoir très peu de cas incertains où plusieurs mères potentielles pourraient être associées à un même enfant. En effet, l'appariement entre les mères potentielles et les enfants se fait grâce à l'identifiant de la famille : si deux femmes habitent avec l'enfant, par exemple sa mère et sa grand-mère, seule la mère aura le même identifiant de famille que l'enfant. Cependant, certaines erreurs de codification peuvent exister et amener à rattacher un enfant à une femme qui n'est pas sa mère (grand-mère, belle-mère,...).

La variable précisant le lien familial n'est remplie que pour les ménages, ce qui explique le champ choisi pour l'analyse. Notons que seulement 0,5 % des enfants de moins de 5 ans ne vivent pas en ménage ordinaire. Lier les mères et les enfants est nécessaire au calcul de l'âge de la mère à la naissance des enfants ; mais dans le calcul des taux de fécondité par âge, le dénominateur prend en compte toutes les femmes vivant en ménage ordinaire (y compris les femmes vivant hors famille ou seules).

Pour les EAR 2005 à 2009, entre 2,0 % et 2,7 % des enfants ne peuvent pas être rattachés à leur mère (tableau 1A). Les données de l'EAR 2004 semblent de moins bonne qualité : près de 4 % des enfants n'ont pu être reliés à leur mère. Cette EAR était la première du recensement rénové, ce qui peut expliquer que certaines variables allant au-delà du strict dénombrement de la population n'y soient pas aussi précises que lors des vagues ultérieures d'enquêtes.

La méthode des enfants au foyer est difficilement applicable pour la mesure de la fécondité des hommes. En effet, près de 10 % des enfants, dès l'âge de 1 an, ne sont pas reliés à leur père dans les EAR (tableau 1B). Plusieurs raisons expliquent cette proportion plus élevée que pour les mères. Tout d'abord, environ 3 % des enfants ne sont pas reconnus par leur père à l'état civil (Prioux et Mazuy, 2009). Ensuite, après une séparation, les mères des très jeunes enfants ont plus souvent la garde que les pères. Nos analyses se limitent donc à la fécondité féminine, pour lesquelles le rattachement des enfants peut être effectué dans 97 % à 98 % des cas (EAR 2004 exclue).

Tableau 1. Proportions d'enfants (%) non rattachés à leur mère (A) ou à leur père (B) dans les enquêtes annuelles de recensement, 2004-2009

| Enfants nés l'année | Proportion d'enfants l'année t non rattachés à | | | | | | | | | | | |
|---------------------|--|------|------|------|------|------|--------------|------|------|------|------|------|
| | A. leur mère | | | | | | B. leur père | | | | | |
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| $t-1$ | 3,7 | 2,1 | 2,1 | 2,1 | 2,1 | 2,0 | 10,9 | 9,9 | 9,9 | 10,5 | 10,2 | 10,2 |
| $t-2$ | 3,6 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,2 | 11,8 | 11,1 | 11,1 | 8,3 | 11,0 | 11,6 |
| $t-3$ | 3,6 | 2,2 | 2,2 | 2,2 | 2,4 | 2,1 | 13,2 | 12,4 | 12,4 | 10,5 | 12,6 | 12,5 |
| $t-4$ | 3,6 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,6 | 2,5 | 13,9 | 13,9 | 14,0 | 14,1 | 13,8 | 13,9 |
| $t-5$ | 3,8 | 2,5 | 2,5 | 2,6 | 2,7 | 2,5 | 14,4 | 14,4 | 14,7 | 14,7 | 15,0 | 14,6 |

Lecture : Pour 3,7 % des enfants nés en 2003 et recensés en 2004 au sein des ménages, le lien avec une mère potentielle (femme âgée de 15 à 49 ans vivant dans le ménage) n'a pu être établi ; pour le lien paternel cela concerne 10,9 % des enfants nés en 2003 et recensés en 2004 au sein des ménages.
Champ : France métropolitaine, enfants vivant en ménage ordinaire.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2009.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer que les taux de fécondité calculés d'après les EAR diffèrent de ceux calculés d'après l'état civil :

- Environ 2,5 % des jeunes enfants ne peuvent être rattachés à leur mère dans les EAR (EAR 2004 exclue).
- Il existe vraisemblablement une sous-déclaration des enfants de 0 et 1 an dans le recensement. Plusieurs hypothèses sont avancées, notamment une sous-déclaration par les parents dans les bulletins de recensement ou un biais de collecte (si une partie de la population qui échappe au recensement a un profil particulier). Au final, l'écart entre l'effectif de naissances une année t dans l'état civil, publié dans le bilan démographique de l'Insee, et celui des enfants obtenu *via* une EAR l'année $t + 1$ est d'environ 3 %, ce qui représente 20 000 à 30 000 enfants de moins par rapport à l'état civil. Cet écart entre état civil et recensements a également été observé dans d'autres pays (Coeffic, 1993 ; O'Hare, 2009) ; cette sous-déclaration des enfants de 0 et 1 an entraîne une sous-estimation du nombre de naissances mais pas forcément des taux de fécondité, si les mères ne sont pas enquêtées non plus.

- Les enfants adoptés venant de l'étranger sont recensés mais ne figurent pas dans l'effectif des naissances de l'état civil ; ils sont toutefois relativement peu nombreux par rapport à l'ensemble des naissances (environ 0,5%)⁽¹⁾.
- Pour appliquer la méthode des enfants déclarés au foyer, nous avons pris en compte tous les enfants résidant en France, y compris ceux nés à l'étranger présents au moment du recensement, alors que dans la méthode usuelle de l'état civil on ne compte que les enfants nés sur le territoire. Cela contribue à relever l'effectif des naissances obtenu *via* les enquêtes annuelles, sachant que les enfants qui émigrent ou décèdent avant le recensement ne sont pas comptés ; cette sous-estimation liée à la mortalité et aux migrations peut être évaluée à l'aide des quotients de mortalité infanto-juvénile et de l'estimation du solde migratoire (mais si les mères émigrent elles aussi, cela n'aura pas d'impact sur le calcul des taux de fécondité). Du fait de la mortalité infanto-juvénile (entre 0 et 5 ans), un déficit d'enfants de l'ordre de 0,4 % est observé dans le recensement.
- Les femmes qui décèdent avant le recensement ne sont pas comptées, ni celles qui émigrent. Elles peuvent émigrer avec ou sans leurs enfants.
- Certains beaux-enfants, arrivés très jeunes dans le ménage, peuvent être attribués à tort à une belle-mère, mais ces cas de figure sont rares (dans la plupart des cas de séparation, les enfants très jeunes résident rarement au domicile de leur belle-mère)⁽²⁾ et cela n'a pas d'incidence sur le nombre de naissances ni sur les taux de fécondité par âge (si on fait l'hypothèse que les mères et belles-mères sont d'âge proche).
- La restriction aux ménages ordinaires (seuls individus pour lesquels on peut reconstituer le lien entre les enfants et leur mère) implique qu'il manque des enfants mais aussi des femmes, par comparaison avec les indicateurs issus de l'état civil qui portent sur l'ensemble de la population. Toutefois, seuls 0,5 % des enfants (numérateur) vivent hors ménage et environ 1,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans. Le déficit d'enfants est faible et celui des femmes est surtout dû au départ des jeunes filles en internat, foyer, ou résidence universitaire, âges auxquels la fécondité est presque nulle. De ce fait, l'ICF obtenu avec les données des EAR ne serait que très légèrement inférieur si l'on prenait en compte la population vivant hors ménage (la différence sur la somme des taux est inférieure à 0,01 enfant par femme).
- Les indicateurs issus de l'état civil rapportent les naissances de l'état civil à la population recensée, or il est possible qu'une partie des femmes échappe au recensement. Cependant, les non-réponses sont redressées

(1) En 2003, 4 500 enfants adoptés ont rejoint leur famille d'accueil en France. Cela représente 0,5 % des naissances enregistrées la même année. La grande majorité (90 %) était originaire de pays étrangers (Halifax et Villeneuve-Gokalp, 2005). L'ICF est alors surestimé de 0,01 enfant par femme.

(2) Moins de 1,5 % des enfants de moins de 17 ans résident avec leur père et une belle-mère (Charodon et Vivas, 2009), cette proportion est sans doute plus faible pour les enfants de moins de 6 ans.

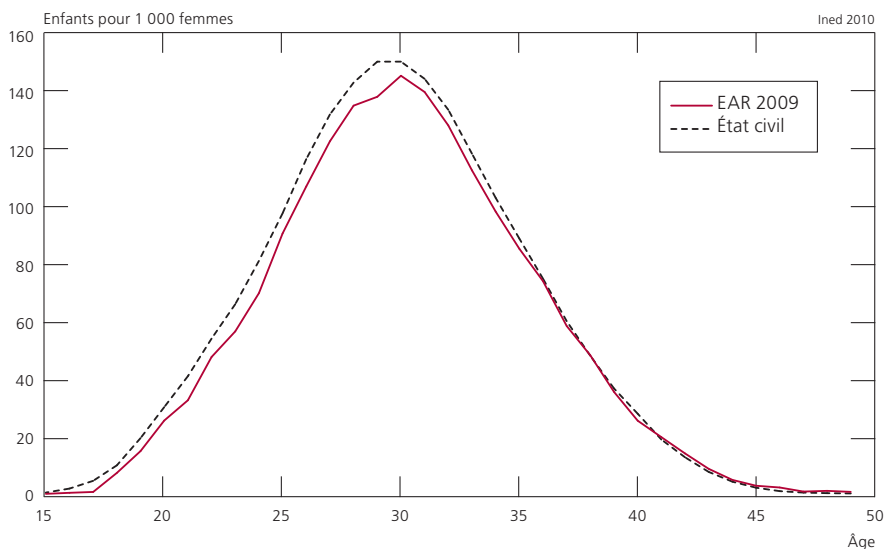
et le nombre de femmes non recensées représente un tout petit effectif : la différence induite est négligeable.

Au final, le faible déficit d'enfants n'a pas d'incidence forte sur les taux de fécondité car certaines femmes ne sont pas non plus recensées. Par ailleurs, entrées et sorties ont tendance à se compenser partiellement. Le principal inconvénient de la méthode est donc qu'une partie des enfants ne puissent pas être rattachés à leur mère ou leur père (la méthode ne peut d'ailleurs être appliquée pour ces derniers).

Des différences plus marquées avec l'état civil avant 30 ans

Le bulletin individuel de recensement donnant l'information sur l'année de naissance de l'ensemble des membres du ménage, il est possible de calculer l'âge des mères à la naissance de leurs enfants et ainsi d'estimer des taux de fécondité par âge. La différence entre les EAR et l'état civil est la plus forte aux âges jeunes et aux âges de forte fécondité (figure 1). Cela peut être dû soit à des comportements migratoires ou des risques de mortalité différents entre les populations comptabilisées par chacune de ces sources de données, soit à des erreurs sur l'âge de la mère.

Figure 1. Taux de fécondité par âge en France en 2008



Note : Âge atteint dans l'année.

Champ : Enquête annuelle de recensement : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire ; état civil : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans.

Sources : Insee, EAR 2009 et état civil (estimation provisoire).

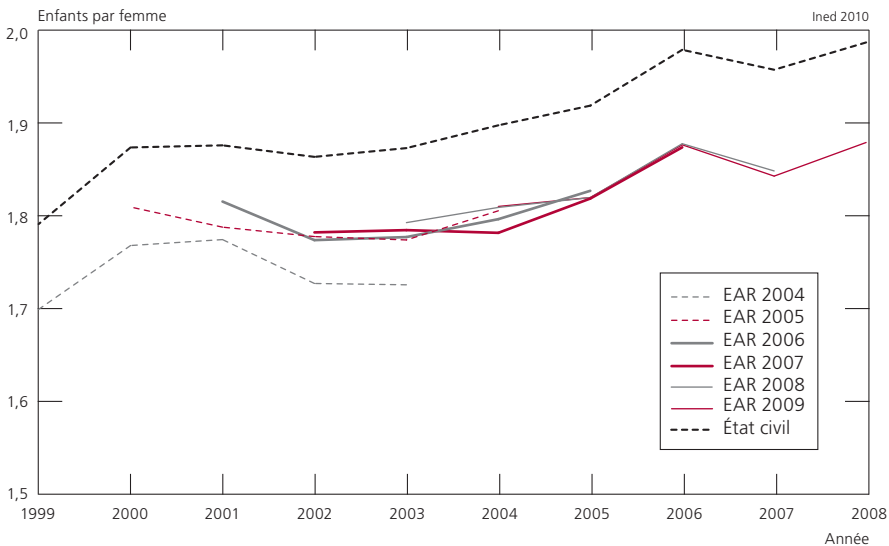
L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), calculé grâce à la méthode des enfants déclarés au foyer pour les femmes vivant en ménage ordinaire, suit la même évolution que celle obtenue à partir de l'état civil (figure 2), mais son

niveau est plus faible d'environ 5 %. Dans les EAR, l'ICF passe en moyenne de 1,81 à 1,88 enfant par femme entre 2000 et 2008 et de 1,87 à 1,99 enfant par femme d'après l'état civil⁽³⁾.

Les données des EAR de 2004 et 2009 sont celles pour lesquelles les écarts avec l'état civil sont les plus importants, surtout en 2004, année de mise en place du recensement rénové.

L'écart le plus important entre les deux méthodes se situe aux âges jeunes, ce qui implique que les âges moyens à l'accouchement issus des EAR sont supérieurs à ceux calculés à partir de l'état civil (figure 3). L'âge moyen à l'accouchement calculé à partir des EAR suit la même tendance que celui obtenu à partir des données de l'état civil, mais à un niveau légèrement supérieur. Dans les EAR, les femmes ont leurs enfants en moyenne à 29,8 ans entre 2000 et 2008 contre 29,6 ans dans l'état civil. L'âge moyen à l'accouchement augmente, passant de 29,6 ans en 2000 à 30,2 ans en 2008 selon les EAR, de 29,3 ans à 29,9 ans selon l'état civil. Les résultats obtenus grâce à la méthode des enfants déclarés au foyer sont donc cohérents avec l'état civil, à 0,2 ou 0,3 an près. Les résultats sont robustes, mais plus fragiles pour l'EAR 2004, que nous n'utiliserons pas lors de l'analyse de la fécondité par diplôme.

Figure 2. Indicateur conjoncturel de fécondité en France, 1999-2008



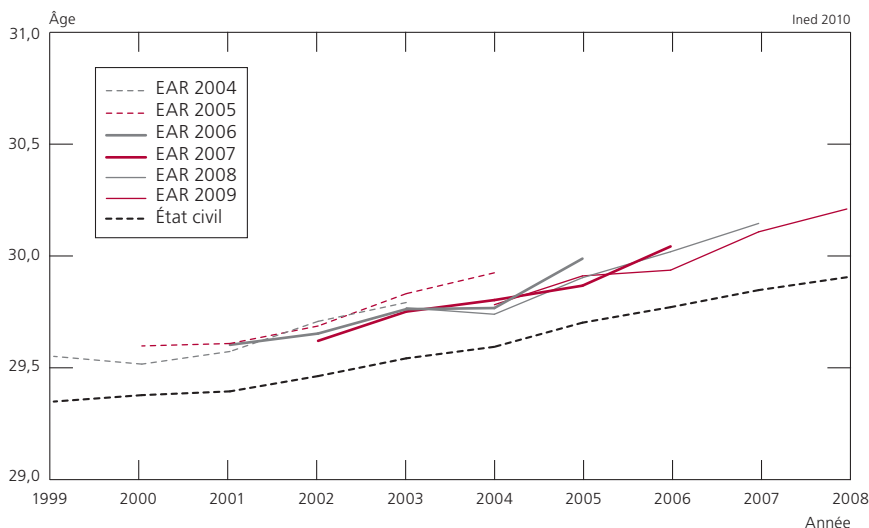
Note : Calcul détaillé en annexe 3.

Champ : Enquêtes annuelles de recensement : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire ; état civil : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans.

Sources : Insee, EAR 2004 à 2009 et état civil (données provisoires en 2007 et 2008).

(3) Pour une année donnée, l'ICF est d'autant plus élevé que l'EAR est récente, ce qui pourrait être dû soit aux femmes immigrantes avec enfants qui arriveraient après l'année de naissance considérée, soit à la mortalité des mères depuis cette année-là.

Figure 3. Âge moyen à l'accouchement en France, 1999-2008



Note : Les calculs sont détaillés en annexe 3.

Champ : Enquêtes annuelles de recensement : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire ; état civil : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans.

Sources : Insee, EAR 2004 à 2009 et état civil (données provisoires 2007 et 2008).

On peut donc émettre l'hypothèse que les taux de fécondité issus des EAR sont robustes et que l'écart avec ceux provenant de l'état civil est principalement dû aux enfants non rattachés à leur mère et au déficit de bébés dans les EAR d'une part, et à une surestimation des naissances à l'état civil d'autre part. On pourrait corriger les taux de fécondité, notamment parce qu'on connaît le pourcentage d'enfants non rattachés à leur mère ainsi que la mortalité infanto-juvénile. Les données des EAR ne sont pas corrigées, le but étant avant tout de comparer les comportements de fécondité de différents sous-groupes de la population, plus que d'obtenir des niveaux.

Nos analyses par diplôme portent donc sur les femmes et les enfants encore en vie au moment des EAR de 2005 à 2009, résidant en France métropolitaine⁽⁴⁾ au moment de la collecte, et vivant en ménage ordinaire. Au final, en considérant cinq années de naissances avant chaque EAR⁽⁵⁾, nous pourrions donc produire des indicateurs qui remontent jusqu'à l'année 2000. Par souci de lisibilité, nous présenterons dans la suite de nos analyses les moyennes des résultats issus des différentes EAR disponibles pour une année de naissance donnée : par exemple, les indicateurs relatifs à l'année 2007 proviennent de la

(4) Le choix de la France métropolitaine comme champ géographique permet de comparer les résultats à ceux des études précédentes, qui se limitent pour la plupart à la France métropolitaine. Pour une analyse de la fécondité dans les départements d'outre-mer, voir Breton et Temporal (2010) et Temporal (2010).

(5) Les résultats de la première partie attestent d'une stabilité des indicateurs, que l'on considère les naissances de $t - 1$ jusqu'à $t - 5$. Nous avons donc choisi de remonter cinq ans avant chaque EAR.

moyenne sur les EAR 2008 et 2009, en considérant respectivement les naissances un an et deux ans avant la collecte. Les indicateurs relatifs aux années 2000 et 2008 proviennent respectivement des données issues des EAR 2005 et 2009.

II. Des comportements différenciés selon le niveau de diplôme

L'âge de fin d'études ayant une influence sur l'âge des femmes à la naissance des enfants (Robert-Bobée et Mazuy, 2005), il est pertinent de mener des analyses selon le diplôme. L'âge à la fin des études n'est pas collecté dans le recensement mais nous disposons de l'information sur le dernier diplôme obtenu, mobilisée ici. Le niveau de diplôme est doublement intéressant : il traduit des différences sociales mais aussi des différences dans le cycle de vie et le projet de vie des femmes. Une analyse préalable a porté sur le diplôme et la catégorie sociale (Davie, 2010). Néanmoins, les analyses se sont heurtées au fait que beaucoup de mères sont déclarées comme inactives alors qu'une partie d'entre elles sont sans doute en congé parental, information qui ne figure pas dans le bulletin individuel de recensement. Les analyses de la fécondité selon la catégorie sociale sont de ce fait délicates à mener à partir des EAR.

Le niveau de diplôme (encadré 2) est celui déclaré au moment de l'enquête et non à la naissance de l'enfant. Il peut donc avoir évolué entre la naissance de l'enfant et la collecte. Le diplôme des mères après la naissance de leur(s) enfant(s) dépend à la fois de leur milieu social et des interactions entre maternité et sortie du système éducatif. Une parentalité précoce a un effet très discriminant sur l'éducation, surtout pour les femmes (Brown et Jaspard, 1995). Néanmoins, les maternités précoces sont plus fréquentes en bas de la hiérarchie sociale, mais très peu nombreuses. Enfin, seules 2 % des mères ayant accouché l'année précédant chaque EAR étaient encore étudiantes au moment du recensement. Au total, on peut donc négliger les changements de diplôme au cours des 5 années précédant l'EAR.

Encadré 2. Les niveaux de diplôme en France

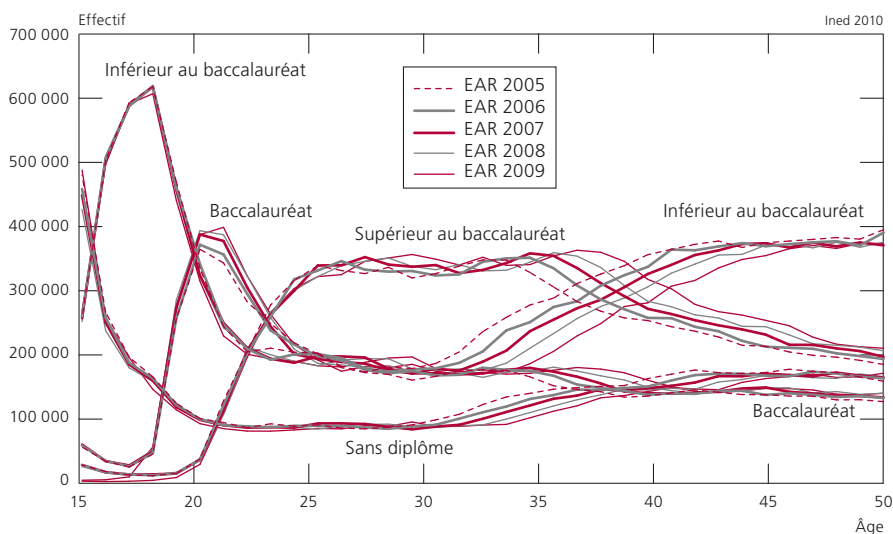
Le niveau de diplôme est le dernier diplôme obtenu.

Nous retenons quatre grandes catégories :

- Aucun diplôme.
- Diplôme inférieur au baccalauréat : Certificat d'études primaires, Brevet des collèges, BEPC, CAP, BEP.
- Baccalauréat : général, technologique ou professionnel.
- Diplôme de l'enseignement supérieur : premier, second ou troisième cycle.

Le diplôme varie avec l'âge et la génération (figure 4) : aux âges jeunes (15-19 ans), la population est très peu diplômée ; aux âges élevés, plus les années sont récentes et plus la population est diplômée. L'effet d'âge aux âges jeunes a toutefois un faible impact puisque la fécondité avant 20 ans est négligeable. La méthode des enfants déclarés au foyer peut d'ailleurs pallier une partie de cette difficulté lorsqu'on calcule les taux de fécondité avec les naissances ayant eu lieu quatre ou cinq années avant l'EAR. Pour les femmes de 15-19 ans par exemple, âgées de 17 ans en moyenne, le fait de prendre en compte leur niveau de diplôme cinq ans après (soit à 22 ans en moyenne) nous rapproche de leur milieu social de destination, puisque le baccalauréat est généralement obtenu vers l'âge de 18 ans, et le dernier niveau de diplôme considéré ici (supérieur au baccalauréat) est obtenu en moyenne trois années après, soit vers l'âge de 21 ans. On dispose au dénominateur d'une population moins importante de femmes non diplômées, et plus proche de la répartition finale par diplôme. Par ailleurs, la répartition des femmes par diplôme évolue au fil du temps du fait de la démocratisation scolaire, mais assez légèrement sur la période (tableau 2) : parmi les sortantes de formation initiale, les femmes sans diplôme sont de moins en moins présentes et le niveau de formation des femmes augmente (Mainguené, 2010). Pour l'ensemble des femmes âgées de 20 à 49 ans à l'EAR de 2005, les femmes sans diplôme représentent 14 % de la population, les femmes d'un niveau inférieur au baccalauréat 34 %, les bachelières 20 % et les femmes ayant fait des études supérieures courtes ou longues 31 % ; alors qu'en 2009 le poids des non-diplômées est passé à 13 % et celui des diplômées du supérieur à 34 %.

Figure 4. Distribution par âge et par diplôme des femmes résidant en France métropolitaine, 2005-2009



Note : Âge atteint dans l'année.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

Tableau 2. Répartition des femmes selon le diplôme, 2005-2009 (%)

| Enquête annuelle de recensement | Sans diplôme | Inférieur au baccalauréat | Baccalauréat | Supérieur au baccalauréat |
|---------------------------------|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|
| 2005 | 14,4 | 34,1 | 20,5 | 31,1 |
| 2006 | 13,9 | 33,3 | 21,0 | 31,8 |
| 2007 | 13,6 | 32,3 | 21,4 | 32,8 |
| 2008 | 13,3 | 31,6 | 21,9 | 33,3 |
| 2009 | 12,9 | 30,5 | 22,2 | 34,4 |

Note : Âge atteint dans l'année. On se restreint pour ce tableau aux femmes âgées de 20 à 49 ans, étant donné que la plupart des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans sont encore scolarisées et que le niveau d'études final n'est pas encore atteint.

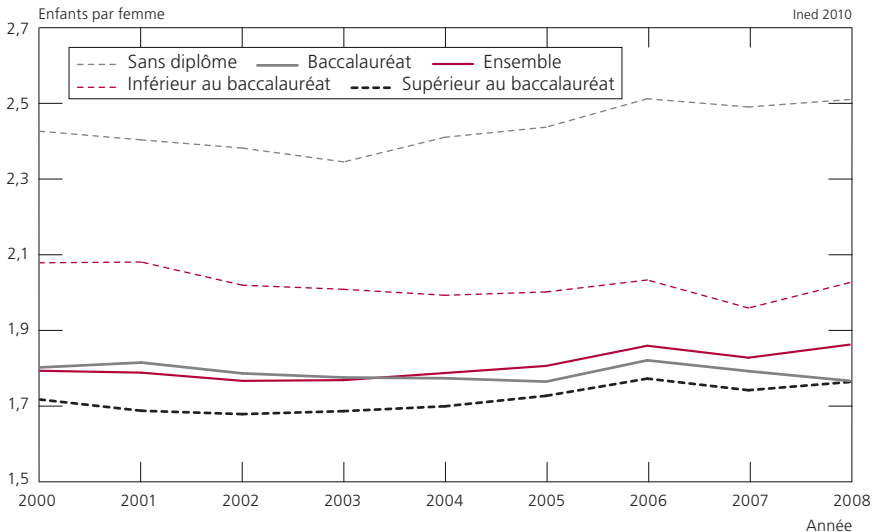
Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 20 à 49 ans vivant en ménage ordinaire au moment de l'enquête.

Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2005 à 2009.

C'est la fécondité des femmes non diplômées qui augmente le plus

Les femmes moins diplômées ont une fécondité plus élevée que les femmes plus diplômées (figure 5). Leur fécondité augmente entre 2000 et 2008, ainsi que celle des femmes les plus diplômées. Le maintien du niveau de fécondité générale est donc le fait des femmes non diplômées et très diplômées, alors que pour les catégories intermédiaires, la fécondité a plutôt tendance à baisser.

Figure 5. Indicateur conjoncturel de fécondité selon le diplôme, 2000-2008



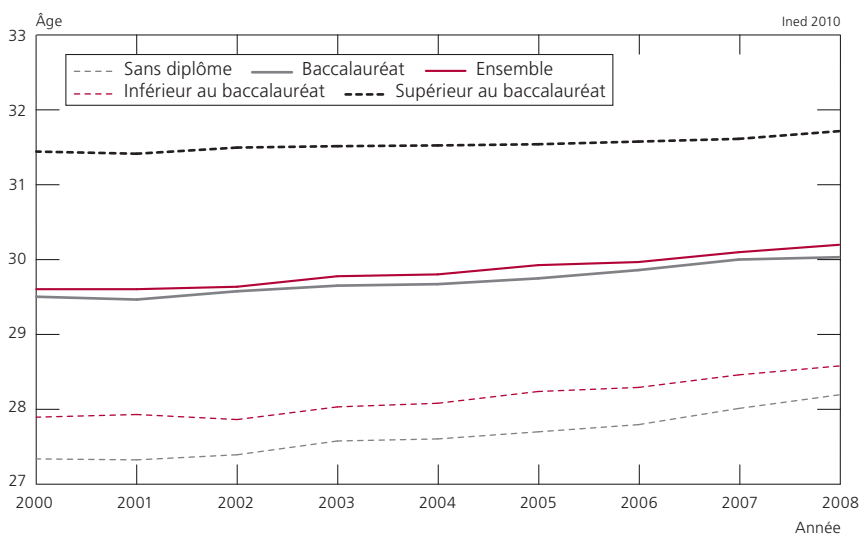
Note : Les points sont obtenus en calculant la moyenne des ICF des différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

L'âge moyen à l'accouchement s'élève avec le diplôme. En 2008, les femmes sans diplôme sont plus jeunes de 3,5 ans par rapport aux diplômées du supérieur à la naissance de leurs enfants, et 2 ans plus jeunes que celles titulaires du baccalauréat. Le recul de l'âge à l'accouchement est observé pour chaque niveau d'études, mais de manière plus prononcée pour les femmes peu diplômées (figure 6). On peut donc émettre l'hypothèse que l'écart entre les différents indicateurs conjoncturels de fécondité est sous-estimé, du fait du retard de calendrier plus prononcé pour les moins diplômées.

Figure 6. Âge moyen à l'accouchement selon le diplôme, 2000-2008



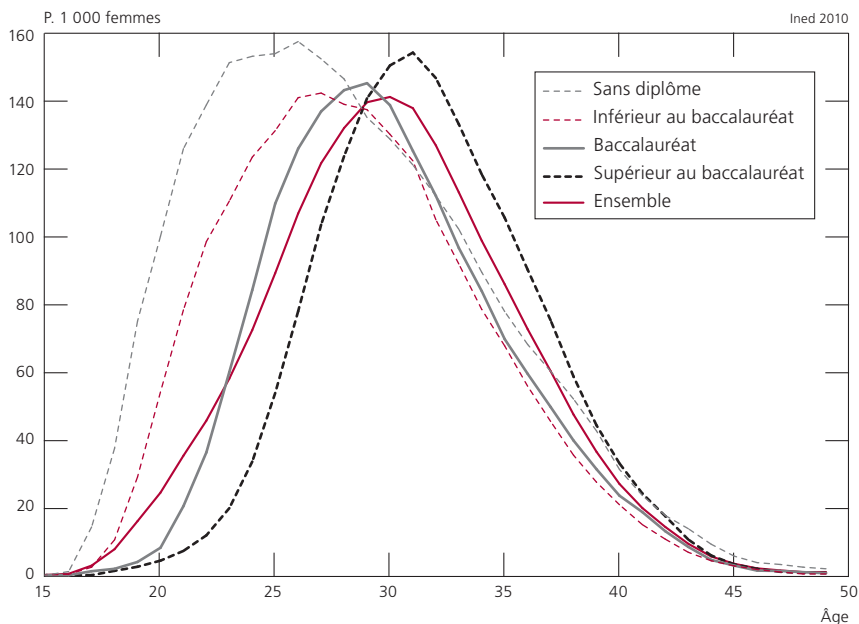
Note : Les points sont obtenus en calculant la moyenne des âges moyens des différentes EAR disponibles pour l'année considérée. Les modalités de calcul des âges moyens sont détaillées en annexe 3.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

En 2008, la fécondité varie encore sensiblement selon le niveau d'instruction, que ce soit en termes de niveau ou de calendrier. Les femmes diplômées concentrent leur vie reproductive sur un intervalle d'âges plus réduit, autour de 31 ans (figure 7). Cette concentration s'observe également pour les femmes bachelières, mais de façon moins marquée. Les non-diplômées ont une fécondité plus forte, plus précoce, et plus étalée. Si plus des deux tiers de la fécondité des femmes (70 %) sont concentrés entre 25 et 35 ans, cette proportion est 75 % pour les diplômées du supérieur, contre 55 % pour les non-diplômées. La fécondité avant 25 ans est très minoritaire parmi les femmes qui ont suivi des études longues (5 %), alors que celle des non-diplômées est déjà supérieure à un tiers. Au-delà de 35 ans, les femmes diplômées du supérieur contribuent à 20 % de la fécondité de leur catégorie, et les non-diplômées à 13 % (tableau 3).

Figure 7. Taux de fécondité par âge selon le diplôme, 2008



Note : Âge atteint dans l'année.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement, 2009.

Tableau 3. Contribution des groupes d'âges à la fécondité par niveau de diplôme, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), âge moyen et écart type, 2008

| Âge atteint | Sans diplôme | Inférieur au baccalauréat | Baccalauréat | Supérieur au baccalauréat | Ensemble |
|----------------------------|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|----------|
| Avant 25 ans | 31,8 | 25,1 | 12,3 | 4,6 | 13,8 |
| Entre 25 et 35 ans | 54,9 | 63,7 | 73,2 | 74,5 | 70,2 |
| Après 35 ans | 13,3 | 11,3 | 14,5 | 20,9 | 16,0 |
| Ensemble | 100,0 | 100,1 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| ICF | 2,5 | 2,0 | 1,8 | 1,8 | 1,9 |
| Âge moyen à l'accouchement | 28,2 | 28,6 | 30,0 | 31,7 | 30,2 |
| Écart type | 5,3 | 5,3 | 5,5 | 5,6 | 5,5 |

Note : Âge atteint dans l'année.

Lecture : Pour les non-diplômées, les femmes âgées de 25 à 35 ans contribuent à plus de la moitié de la fécondité (54,9 %) alors que pour les diplômées du supérieur, les femmes de 25 à 35 ans contribuent à près des trois quarts de la fécondité (74,5 %).

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2009.

Près de la moitié des enfants ont une mère ayant suivi des études supérieures

Malgré une plus forte fécondité des femmes les moins diplômées, leur poids plus faible dans la population implique que ce sont les femmes bachelières et les femmes diplômées du supérieur qui contribuent le plus à la fécondité française. Plus de 43 % des enfants nés en 2008 ont une mère ayant fait des études supérieures (tableau 4), contre 34 % des enfants nés en 2000.

Tableau 4. Proportion de naissances d'enfants dont les mères sont diplômées de l'enseignement supérieur selon l'année de naissance et l'année de recensement (%)

| Enquête annuelle de recensement | Année de naissance | | | | | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| 2005 | 34,2 | 35,4 | 37,0 | 38,3 | 39,6 | | | | | |
| 2006 | | 35,2 | 37,1 | 38,5 | 39,4 | 40,9 | | | | |
| 2007 | | | 37,4 | 38,7 | 39,9 | 40,9 | 42,0 | | | |
| 2008 | | | | 38,6 | 39,8 | 40,7 | 41,3 | 42,4 | | |
| 2009 | | | | | 40,6 | 41,6 | 42,5 | 43,0 | 43,7 | |

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

III. Un premier enfant entre 25 et 30 ans

Plus de 40 % des naissances sont des premières naissances

Les données de l'état civil ne permettent pas d'établir correctement les effectifs de naissances par rang, étant donné que l'enregistrement du rang de naissance ne correspond pas toujours au rang parmi l'ensemble des enfants d'une même mère. Le remplissage des actes de naissance à l'aide du livret de famille des conjoints peut en effet induire à tort l'enregistrement d'une première naissance du couple (suite à un remariage) comme première naissance de la mère, même si cette dernière a déjà des enfants nés d'une précédente union. Pour les naissances hors mariage, l'information sur des naissances précédentes n'est pas toujours fournie : l'enfant est alors considéré comme l'aîné. Ces erreurs d'enregistrement ont pour conséquence une surestimation des premières naissances et des âges moyens au premier enfant calculés d'après cette source. Les EAR fournissent une estimation plus correcte du rang de naissance. La proportion de premières naissances peut être légèrement surestimée du fait des femmes ayant eu un enfant à un âge très jeune qui n'habite plus le foyer, puis un deuxième enfant considéré avec la méthode des enfants au foyer comme le premier enfant de la mère (notamment en cas de remise en couple). De la même manière, si une mère vit avec ses beaux-enfants et son enfant biologique plus jeune, on considère

alors, à tort, que l'enfant biologique de la mère n'est pas son premier enfant, les beaux-enfants étant considérés comme ses propres enfants. Ces cas de figure doivent cependant être assez rares.

D'après les données des EAR, 43 % des naissances sont des premières naissances. D'après l'état civil, la proportion d'enfants de rang 1 est bien supérieure : plus de 55 % des naissances depuis 2002 (tableau 5). L'ordre de grandeur dans les EAR est donc bien plus plausible que celui de l'état civil, ce dernier étant incompatible avec le niveau actuel de la fécondité : avec 2 enfants en moyenne par femme et 13 % de femmes sans enfant, il est peu vraisemblable que plus de la moitié des naissances soient des premières naissances.

La proportion de premières naissances (d'après les EAR) est stable de 2000 à 2008 et proche de la part des naissances enregistrées comme premières naissances dans l'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF) réalisée en 1999, puisqu'on comptait 42,7 % de premières naissances en 1998 (Desplanques, 2008). Pour l'année 2003, 43,7 % des accouchements enregistrés dans l'enquête périnatale étaient des premiers accouchements (Blondel *et al.*, 2005).

La fécondité de rang 1 a tendance à diminuer au cours de la période pour les femmes non diplômées, alors qu'elle est en légère augmentation pour les femmes diplômées du supérieur (tableau 6). L'augmentation conjoncturelle de la fécondité des femmes non diplômées est donc le fait de l'agrandissement des familles, alors que pour les femmes plus diplômées, il s'agit de plus en plus souvent d'une première expérience de maternité. La baisse de la fécondité de rang 1 en 2007 et 2008 tient peut-être à un ralentissement de l'immigration, qui diminue la part des immigrantes récentes parmi les femmes susceptibles d'avoir un premier enfant (voir figure 9 ci-dessous), notamment parmi les femmes les moins diplômées. Cette tendance devra donc être confirmée et précisée avec les données des prochaines EAR et de la prochaine enquête Famille et logements de 2011 (Rault *et al.*, 2010).

De manière générale, la naissance du premier enfant constitue un événement important par sa fréquence (43 % des nouveau-nés sont un premier enfant pour les mères). Chaque année, près de 400 000 hommes et femmes connaissent l'expérience d'une première naissance. C'est aussi un événement qui touche la majeure partie de la population, car peu de femmes restent sans enfant, la norme parentale est donc encore forte en France.

Tableau 5. Proportion d'enfants de rang 1 selon la source, 2000-2008 (%)

| Source | Année | | | | | | | | |
|------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| EAR | 43,5 | 44,2 | 44,4 | 44,0 | 44,0 | 43,6 | 43,1 | 42,8 | 42,7 |
| État civil | 52,2 | 54,5 | 55,9 | 57,0 | 57,5 | 57,5 | 57,5 | 57,0 | 57,3 |

Note : Les chiffres sont obtenus en calculant les proportions moyennes à partir des différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée.
Champ : EAR : France métropolitaine, enfants vivant en ménage ordinaire ; état civil : France métropolitaine.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009 ; état civil.

Tableau 6. Indicateur conjoncturel de fécondité de rang 1 par diplôme, 2000-2008 (enfant par femme)

| Niveau de diplôme | Année de naissance | | | | | | | | |
|---------------------------|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Sans diplôme | 0,92 | 0,91 | 0,90 | 0,87 | 0,88 | 0,88 | 0,88 | 0,83 | 0,82 |
| Inférieur au baccalauréat | 0,93 | 0,92 | 0,89 | 0,86 | 0,85 | 0,84 | 0,84 | 0,78 | 0,80 |
| Baccalauréat | 0,88 | 0,89 | 0,87 | 0,85 | 0,83 | 0,82 | 0,82 | 0,79 | 0,78 |
| Supérieur au baccalauréat | 0,80 | 0,80 | 0,80 | 0,80 | 0,81 | 0,82 | 0,83 | 0,83 | 0,83 |
| Ensemble | 0,82 | 0,83 | 0,83 | 0,82 | 0,83 | 0,83 | 0,84 | 0,82 | 0,83 |

Note : Les chiffres sont obtenus en calculant la moyenne des taux de fécondité de rang 1 des différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée.
Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

L'âge moyen à la première maternité varie selon le niveau d'études

L'âge moyen au premier enfant augmente avec le niveau de diplôme (tableau 7). L'écart entre l'âge moyen des diplômées du supérieur et des non-diplômées est de cinq années. L'entrée dans la maternité est donc fortement décalée d'un groupe social à l'autre. Cela dit, cet écart tend à se réduire au fil des années, étant donné que le mouvement de retard est plus accentué pour les moins diplômées que pour les diplômées du supérieur. Le retard observé pour l'ensemble des naissances se retrouve de manière encore plus prononcée pour les premières naissances. L'arrivée des enfants est donc une expérience de plus en plus différée, jusqu'à ce que les couples se sentent prêts à devenir parents (Mazuy, 2009), grâce à la large couverture contraceptive qui offre aux hommes et aux femmes une meilleure maîtrise de leur calendrier de vie.

Tableau 7. Âge moyen des mères à la naissance du premier enfant, 2000-2008

| Niveau de diplôme | Année | | | | | | | | | Évolution entre 2000 et 2008 (mois) |
|---------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------------------------------|
| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | |
| Sans diplôme | 24,2 | 24,3 | 24,5 | 24,6 | 24,6 | 24,7 | 24,8 | 25,0 | 25,3 | + 12,9 |
| Inférieur au baccalauréat | 25,5 | 25,7 | 25,6 | 25,8 | 25,8 | 25,9 | 25,9 | 26,2 | 26,1 | + 7,0 |
| Baccalauréat | 27,7 | 27,6 | 27,7 | 27,8 | 27,8 | 27,8 | 28,0 | 28,1 | 28,3 | + 7,6 |
| Supérieur au baccalauréat | 29,7 | 29,6 | 29,8 | 29,8 | 29,8 | 29,8 | 29,8 | 29,9 | 30,0 | + 3,9 |
| Ensemble | 27,5 | 27,6 | 27,7 | 27,8 | 27,9 | 28,0 | 28,0 | 28,2 | 28,3 | + 9,3 |

Note : Les chiffres sont obtenus en calculant la moyenne des âges moyens des mères dans les différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée. Les modalités de calcul des âges moyens sont détaillées en annexe 3. Les âges moyens sont donnés en années et dixièmes d'années.
Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

IV. Les femmes non natives influencent peu le niveau général de la fécondité

La fécondité des femmes varie avec les modes de socialisation (histoire familiale, durée des études, entrée dans la conjugalité, rapport à la contraception, etc.). Une socialisation hors du territoire et l'expérience de la mobilité géographique ont une influence sur la fécondité, que n'ont par définition pas connu les femmes nées sur le territoire. Nous distinguons les femmes nées en France métropolitaine des femmes nées hors du territoire métropolitain. Les femmes nées hors du territoire métropolitain sont soit des femmes françaises qui peuvent être nées à l'étranger (immigrantes) ou nées dans les Dom (venues résider en métropole), soit des femmes nées étrangères à l'étranger (femmes immigrées). Elles ont en commun une migration et une socialisation hors du territoire métropolitain. La proportion de femmes non natives est très variable en fonction du diplôme, elles sont relativement plus nombreuses parmi les femmes peu diplômées. De ce fait, la fécondité des non-diplômées est plus sensible aux mouvements migratoires que celle des femmes de niveau d'études intermédiaire ou supérieur.

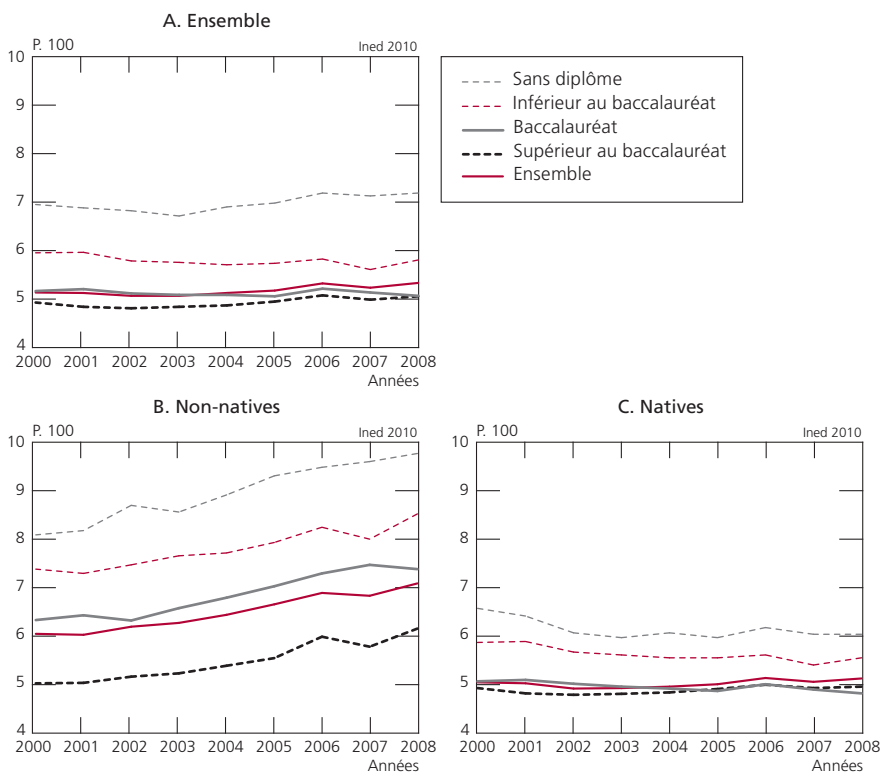
Leur niveau de fécondité est, en partie artificiellement, plus élevé

Les femmes nées hors de France métropolitaine ont une fécondité plus élevée que les natives : 7 % des femmes non natives ont eu un enfant dans l'année contre 5 % des femmes nées en France métropolitaine (figure 8). Pour les femmes non natives, la fécondité est également plus différenciée par diplôme et leurs taux de fécondité augmentent sensiblement entre 2000 et 2008 quel que soit le niveau d'études ; alors que pour les femmes nées en France métropolitaine, la fécondité est relativement stable au cours de la période. La hausse de la fécondité générale est donc en partie expliquée par l'augmentation de la fécondité des femmes non natives.

Les comportements de fécondité selon le lieu de naissance des mères diffèrent d'une part parce que les femmes ayant vécu à l'étranger n'ont pas été entièrement socialisées sur le territoire, ce qui peut avoir un impact sur les comportements reproductifs et les diplômes ; d'autre part du fait que la fécondité est étroitement liée à la durée du séjour depuis l'arrivée sur le territoire, ce qui induit une surestimation de leur fécondité⁽⁶⁾ (Desplanques, 2008 ; Toulemon, 2004), et dépend aussi du motif de la migration (travail, étude, mariage,...), information non connue dans les données des EAR.

(6) Cela est un peu lissé étant donné que l'on étudie les naissances 5 ans avant les EAR. On fait donc l'hypothèse que les femmes présentes dans les EAR étaient déjà en France à ce moment-là.

Figure 8. Taux standardisés de fécondité de l'ensemble des femmes (A), et selon le lieu de naissance (B et C), 2000-2008



Note : Nombre d'enfants par an pour 100 femmes. Les points sont obtenus en calculant la moyenne des taux des différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée. Les modalités de calcul des taux standardisés sont détaillées en annexe 3.

Lecture : En 2008, près de 10 % des femmes non natives sans diplôme ont eu un enfant, contre 6 % des femmes natives sans diplôme.

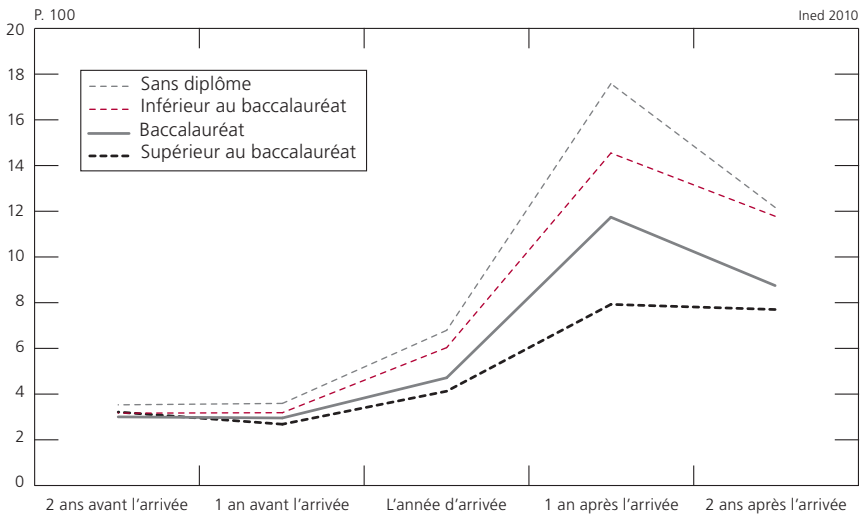
Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

Les femmes non natives ont une fécondité plus forte après la migration mais plus faible avant la migration, et d'autant plus pour les femmes non diplômées qui par définition n'ont pas migré pour leurs études, mais sans doute pour des motifs familiaux. L'analyse de la fécondité après la migration n'est donc pas représentative de la fécondité des migrantes sur une vie entière et, de ce fait, le niveau de fécondité des femmes non natives est surestimé. On constate une forte fécondité au cours de l'année suivant la date d'arrivée, surtout pour les moins diplômées, alors que la fécondité est très faible avant la migration quel que soit le niveau d'études : on enregistre moins de quatre naissances par an pour cent femmes avant la migration, et l'année suivant l'arrivée, près de dix-huit naissances pour les femmes non diplômées et huit pour les femmes diplômées du supérieur (figure 9). Les indicateurs habituels faisant référence aux femmes immigrées ou, plus encore, aux femmes de nationalité étrangère (donc arrivées plus récemment

sur le territoire), surestiment le niveau de fécondité, étant donné que la mesure est établie après l'arrivée sur le territoire et surtout peu de temps après cette date. L'effet de la mesure est en partie artificiel : l'indicateur est calculé au moment où les taux de fécondité sont les plus forts à tous les âges. En calculant des ICF juste avant ou juste après la migration, on obtient des valeurs très contrastées. La méthode de la génération fictive, appliquée aux femmes étrangères, considère implicitement que les femmes, à chaque âge, arrivent sans cesse sur le territoire. L'analyse transversale est donc, dans ce cas précis, fortement biaisée. L'idéal est par conséquent de construire des indicateurs longitudinaux, ou qui prennent en compte la durée de séjour (Toulemon et Mazuy, 2005).

Figure 9. Taux standardisés de fécondité des femmes non natives en fonction de leur arrivée en France métropolitaine (nombre d'enfants par an pour cent femmes)



Note : L'information sur la date d'arrivée est issue du bulletin individuel du recensement, pour toutes les femmes nées hors de France entière (y compris DOM). L'information n'est pas disponible pour les femmes nées dans les DOM et résidant en France métropolitaine. Elles sont donc exclues du champ de cette analyse. Les points sont obtenus en calculant la moyenne des taux standardisés des différentes EAR disponibles pour l'année de naissance considérée. Les modalités de calcul des taux standardisés sont détaillées en annexe 3.

Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2005 à 2009.

Mais elles sont relativement peu nombreuses dans la population

Du fait de leur poids au sein de la population française, les femmes nées hors de France métropolitaine contribuent de manière faible à la fécondité en France, et leur apport est surestimé par les indicateurs classiques. Leur contribution à la fécondité totale augmente, du fait que leur poids dans la population est croissant ces dernières années (tableau 8), essentiellement pour les moins diplômées. Mais le poids des non-diplômées non natives étant faible (3 %), la contribution à la fécondité totale est relativement réduite.

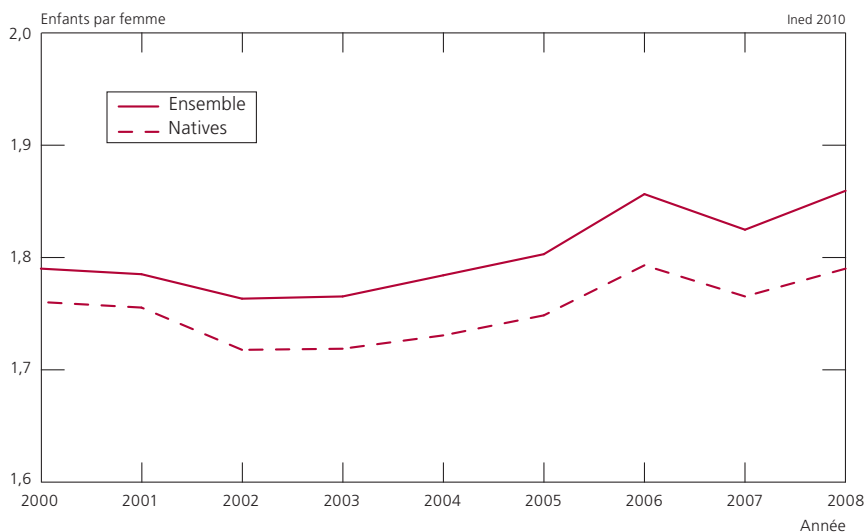
En 2008, l'indicateur conjoncturel de fécondité est en France de 1,86 enfant par femme. S'il est calculé uniquement pour les femmes nées en France métropolitaine, il s'établit à 1,79. La contribution des non-natives est donc inférieure à 0,1 enfant par femme, la seule fécondité des natives étant déjà relativement élevée (figure 10).

Tableau 8. Proportion de non-natives parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans au moment de l'enquête annuelle de recensement, pour chaque niveau de diplôme (%)

| Enquête annuelle de recensement | Sans diplôme | Inférieur au baccalauréat | Baccalauréat | Supérieur au baccalauréat | Ensemble |
|---------------------------------|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|----------|
| 2005 | 24,9 | 8,8 | 10,9 | 11,4 | 12,5 |
| 2006 | 25,1 | 8,8 | 10,8 | 11,3 | 12,4 |
| 2007 | 25,5 | 8,8 | 11,0 | 11,5 | 12,6 |
| 2008 | 26,6 | 8,9 | 11,2 | 11,6 | 12,8 |
| 2009 | 26,0 | 9,2 | 11,5 | 11,8 | 13,0 |

Note : Âge atteint dans l'année.
Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

Figure 10. Indicateur conjoncturel de fécondité pour l'ensemble des femmes et pour les femmes natives, 2000-2008



Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en ménage ordinaire.
Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement, 2005 à 2009.

Conclusion

Les données des enquêtes annuelles de recensement permettent une analyse inédite de la fécondité des femmes selon leur diplôme sur une large période. Cette analyse était déjà possible avec le recensement dans son ancienne forme, mais uniquement pour les cinq années précédant chaque recensement ; le fait de disposer de plusieurs EAR permet d'analyser la fécondité sur près d'une décennie : de 2000 à 2008. Ces analyses pourront être poursuivies avec les prochaines enquêtes annuelles.

La méthode des enfants au foyer nécessite de relier chaque enfant à sa mère dans les fichiers du recensement. Environ 2,5 % des enfants ne peuvent être rattachés à leur mère (parce qu'ils vivent hors ménage ou sans leur mère), ce qui s'ajoute à la sous-déclaration des bébés dans le recensement. Les taux de fécondité par âge issus des enquêtes annuelles de recensement sont de ce fait légèrement inférieurs à ceux calculés à partir de l'état civil. Cette sous-estimation est particulièrement importante aux âges jeunes à l'accouchement. L'indicateur conjoncturel de fécondité obtenu à partir des EAR s'établit à un niveau inférieur à celui calculé de manière classique avec les données d'état civil. L'âge moyen n'est, quant à lui, que faiblement affecté, tout en étant légèrement supérieur à celui de l'état civil.

Les calendriers de fécondité des femmes sont diversifiés : les femmes les moins diplômées sont mères pour la première fois en moyenne à 25 ans et les plus diplômées à 30 ans. Pour les mères ayant un niveau d'études supérieur au baccalauréat, les naissances avant 25 ans sont rares et la fécondité est surtout concentrée entre 25 et 35 ans : 75 % des naissances ont lieu dans cet intervalle d'âges et 5 % avant 25 ans, alors que pour celles sans diplôme, ces chiffres sont respectivement 55 % et 32 %.

Les premières naissances représentent aujourd'hui près de la moitié des naissances : 43 % des femmes qui accouchent à l'heure actuelle en France n'étaient pas encore mères.

L'évolution conjoncturelle de la fécondité des femmes nées en France métropolitaine s'oriente vers une stabilité (voire une baisse légère) du nombre moyen d'enfants, sauf pour les plus diplômées et les non-diplômées. Les enquêtes annuelles de recensement confirment le fait que la fécondité des non-natives est largement liée à la durée de séjour sur le territoire. Leur ICF est surtout élevé peu après leur arrivée, d'autant plus qu'elles sont peu diplômées. Le motif de la migration (regroupement familial notamment) explique que la fécondité soit élevée une fois que les femmes retrouvent leur conjoint en France, alors que pour les plus diplômées, cet effet est moindre car elles sont sans doute présentes pour leurs études. Il est également confirmé que l'utilisation de l'ICF, traditionnellement calculé auprès de la population immigrante et surtout auprès de la population de nationalité étrangère, s'établit à un niveau élevé en partie de manière artificielle.

L'impact de la fécondité des femmes nées hors de France métropolitaine sur la fécondité générale est positif mais faible (moins de 0,1 enfant par femme), l'indicateur conjoncturel de fécondité des natives étant déjà, à lui seul, relativement élevé.

Mots-clés : France, fécondité, diplôme, recensement, premier enfant.

ANNEXES

Annexe 1. Bulletin de naissance de l'état civil (B5)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

5

BULLETIN DE NAISSANCE

Rappel : Il n'y a pas lieu d'établir un bulletin statistique modèle 5 pour les naissances ayant eu lieu hors de la commune

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique U Autre A → préciser

N° de l'acte N° d'ordre du bulletin de naissance

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Déclaration conjointe de choix de nom { OUI O → date de la déclaration conjointe de choix de nom
NON N } jour mois année

Prénoms
Tiret pour les prénoms composés

Sexe Masculin M Féminin F

Né(e) le Jour, mois, année

Nombre d'enfants issus de l'accouchement
Pour répondre à cette question, tenir compte de tous les enfants issus de l'accouchement (enfants vivants et enfants sans vie)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PÈRE

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Prénoms
Tiret pour les prénoms composés

Né le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

Activité Retraité 1 Inactif 2 Actif 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession
(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (4) Salarié de l'État ou des collectivités locales 1 Autre salarié 2 À son compte 3

Nationalité Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.
(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA MÈRE

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes, tirets et doubles tirets reproduits

Prénoms
Tirez pour les prénoms composés

Née le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Activité Retraitee 1 Inactive 2 Active 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession
(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (2) Salariée de l'État ou des collectivités locales 1 Autre salariée 2 À son compte 3

Nationalité Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION

Mariage des parents le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Acte de reconnaissance

Par le père le Jour, mois, année

Par la mère le Jour, mois, année

Conjointement par le père et la mère le Jour, mois, année

Accouchement anonyme, enfant trouvé OUI 6 NON 1

F. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conditions de l'accouchement

Dans un établissement spécialisé (hôpital, clinique, maternité...) 1

Dans un autre lieu (y compris à domicile) avec assistance médicale (médecin ou sage-femme, SAMU, pompiers) 2

Dans un autre lieu (y compris à domicile) sans assistance médicale 3

La mère a-t-elle eu d'autres enfants nés vivants ?
(Y compris enfants d'autres unions)

OUI O → combien

Date de la précédente naissance d'enfant vivant (jour, mois, année)

NON N

(1) Département métropolitain : code sur deux positions, pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair
 Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

(2) Salariée de l'État ou des collectivités locales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
 - non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
 Autre salariée : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique et en application de la loi n°71-711 du 7 juin 1951

Fait le,

(date de création du bulletin)
 Cachet de la mairie et signature de l'officier de l'état civil,

Annexe 2.a Recensement 2009. Feuille de logement.



Recensement de la population - 2009

Feuille de logement



Votre réponse est importante

Les enquêtes de recensement de la population sont maintenant réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).**

Les acteurs de la vie économique et sociale disposent désormais tous les ans d'une information récente sur la population et les logements.

Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle.** Merci.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.

Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu.**

N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient

ou

- notez un chiffre par case

ou

- écrivez très lisiblement

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont confidentielles. Elles sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni le nom ni l'adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes sont comptés une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

| | | | |
|------------------|---------|--------|--------|
| dépt | commune | CIL | |
| IRIS ou district | FIL | rang A | rang L |

Catégorie du logement

1 Résidence principale

2 Logement occasionnel

3 Résidence secondaire

4 Logement vacant

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'un seul logement

1 isolé

2 immeuble en bande ou groupé de toute autre façon

3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus

4 Bâtiment d'usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)

5 Construction provisoire, mobile home

6 Caravane, habitation mobile

Nombre de bulletins individuels collectés :

Imprimé n° 1

Commencez ici

Localisation du logement

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|------------------------------|
| Numéro | Bis, Ter... | Rue, Av, Bd... | Nom de la voie (ou lieu-dit) |
| Résidence, hameau, lotissement... | | Bâtiment | |
| Escalier | Étage | N° de porte ou position par rapport à l'escalier (exemple : couloir de droite, 1 ^{ère} porte à gauche) | |
| Code postal | Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) | | |
| Nom de l'occupant principal | | | |

Continuez pages 2, 3 et 4 →

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
 Visa n° 2009-00115C du ministre chargé de l'économie, valable de 2009 à 2013.
 En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
 La loi n° 78-17 du 4 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

1

Personnes vivant habitue

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement. N'oubliez pas de vous inscrire !



Puis, remplissez un bulletin inscrite ou dénombrée en lis individuel pour les personne

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour cha

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.);
 - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité;
 - les sous-locataires et colataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

| | Nom (exemple : DUPAS, épouse MAURIN) | Prénom |
|---|---|--------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | | |

S'il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires →

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bullet

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

| | NOM | Prénom | Lien de parenté ou rel avec la personne inscrite sur la p ligne de la liste A |
|---|-----|--------|---|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

→ C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

→ C2

Placement dans le logement

Un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A. Ne remplissez aucun bulletin individuel pour les personnes inscrites en liste B ou en liste C.



N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en visite ou en vacances).

Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne
(exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sous-locataire, etc.)

| | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Exemple

M. et Mme Maurin habitent Saint-Malo. Ils ont trois enfants :

- Christophe est présent toute l'année dans le logement;
- Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Rennes;
- Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre; elle revient tous les week-ends chez ses parents.

Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galard, dont les parents habitent Dax et qui fait ses études à Saint-Malo.

Jean Dupas, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille; il vit le reste de l'année dans le Jura.

Liste A : Habitants permanents du logement

| | | |
|----------------------|------------|--------|
| MAURIN | Michel | |
| DUPAS, épouse MAURIN | Françoise | Épouse |
| MAURIN | Christophe | Fils |
| MAURIN | Grégoire | Fils |

→ Quatre bulletins individuels.

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

| | | | | | | |
|--------|-------|-------|------|---------------|-----------------------|----|
| MAURIN | Julie | Fille | 1998 | 3, rue Cauchy | Paris 15 ^e | 75 |
|--------|-------|-------|------|---------------|-----------------------|----|

→ Aucun bulletin individuel.

Liste C : Autres habitants du logement

| | | | | |
|----|--------|--------|-----------|------|
| C1 | GALARD | Thomas | Neveu | 1994 |
| C2 | DUPAS | Jean | Beau-père | 1932 |

→ Aucun bulletin individuel.

Bulletin individuel

| | |
|--------------------|--|
| Année de naissance | Adresse où habite cette personne pour ses études |
| | n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM |
| | n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM |
| | n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM |

| Nom | Prénom | Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (si cette ligne est remplie) | Année de naissance |
|-----|--------|--|--------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 1 | | | |

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :

- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) ... 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1949 1
- De 1949 à 1974 2
- De 1975 à 1981 3
- De 1982 à 1989 4
- De 1990 à 1998 5
- 1999 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

- Immeuble en cours de construction et habité 7

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

Oui 1 Non 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?
*Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.
 Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².
 Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni les pièces à usage exclusivement professionnel (cabinet, cabinet de médecin, etc.)*

5 Quelle est la surface de ce logement ?
*Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.
 Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.*

- Moins de 25 m² 1
- De 25 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 70 m² 3
- De 70 à moins de 100 m² 4
- De 100 à moins de 150 m² 5
- 150 m² ou plus 6

6 Êtes-vous :

- propriétaire de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ? . 1
- locataire ou sous-locataire du logement, loué vide ? . 2
- locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e) ? 3
- logé(e) gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui 1 Non 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?
*Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé.
 Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.*

9 Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?

- Ni baignoire, ni douche 1
- Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette 2
- Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire) 3

10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

- Chauffage collectif (chaudière commune à plusieurs logements de l'immeuble ou réseau de chauffage urbain) 1
- Chaudière individuelle (propre au logement) 2
- Chauffage individuel « tout électrique » 3
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc. 4

11 Quel est le combustible principal de chauffage ?

- Chauffage urbain 1
- Gaz de ville ou de réseau 2
- Fioul (mazout) 3
- Électricité 4
- Gaz en bouteille ou en citerne 5
- Autre 6

12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas les voitures ou les fourgonnettes à usage exclusivement professionnel.

- Aucune 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?
Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking de plein air ou souterrain.

Oui 1 Non 2

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A et de le signer.

08002198 2
IMPRIMERIE NATIONALE

Annexe 2b. Recensement de 2009. Bulletin individuel.



Recensement de la population - 2009

Bulletin individuel



Exemple : DUPAS, épouse MAURIN

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Cadre à remplir par l'agent recenseur

commune

dépt commune

1 Sexe Masculin 1 Féminin 2

2 - Date et lieu de naissance

Né(e) le :

jour mois année

à : _____

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? année

3 Quelle est votre nationalité ?

- Française
 - Vous êtes **né(e) français(e)** 1
 - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) 2
- ↳ Indiquez votre nationalité à la naissance : _____
- Étrangère 3
- ↳ Indiquez votre nationalité : _____

4 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

Y compris apprentissage ou études supérieures

Oui 1 Non 2

↳ Si oui, où est situé ce établissement d'enseignement ?

- Dans la **commune où vous résidez** ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 1
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement) . . . 2
- ↳ Indiquez cette autre commune : _____

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

5 Où habitiez-vous le 1^{er} janvier 2004 ?

Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même établissement** que maintenant 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . . 2
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3
- ↳ Indiquez cette autre commune : _____

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

6 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.

7 Vivez-vous en couple ? Oui 1 Non 2

8 Quel est votre état matrimonial légal ?

- Célibataire (*jamais légalement marié(e)*) 1
- Marié(e) (*ou séparé(e) mais non divorcé(e)*) 2
- Veuf, veuve 3
- Divorcé(e) 4

9 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'avez pas été scolarisé(e) 01
- Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège 02
- Aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège 03
- CEP (certificat d'études primaires) 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges 12
- CAP, brevet de compagnon 13
- BEP 14
- Baccalauréat général, brevet supérieur 15
- Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, capacité en droit 16
- Diplôme de 1^{er} cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère) 17
- Diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc. . . 18

10 Quelle est votre situation principale ?

Ne cochez qu'une seule case.

- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)
 - ↳ cochez puis passez en **17** 1
- **Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré**
 - ↳ cochez puis passez en **17** 2
- **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** 3
- **Chômage** (inscrit ou non à l'ANPE) 4
- **Retraite ou préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) 5
- **Femme ou homme au foyer** 6
- **Autre situation** 7

11 Travaillez-vous actuellement ?

Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui ↳ cochez puis passez en **17** 1
- Non ↳ cochez puis passez en **12** 2

Imprimé n° 3

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer →

12 Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 13 à 14.

13 Avez-vous déjà travaillé ?
 • Oui 1
 • Non → cochez puis passez à la question 16 2

14 Étiez-vous :
 • salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? 1
 • indépendant ou à votre compte ? 2
 • Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 3

15 Quelle était votre profession principale ?

16 Cherchez-vous un emploi ?
 • Oui, depuis moins d'un an 1
 • Oui, depuis un an ou plus 2
 • Non 3

17 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.
 Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions 18 à 30.

18 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?
 Si vous êtes *interim*aire, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes à votre compte, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.

19 Quelle est l'activité de cet établissement ?
 Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »).
 Si s'agit d'une exploitation agricole, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).

20 Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?
 Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : 18, boulevard Pasteur).
 Si cet endroit n'est pas fixe, notez « variable ».
 Si vous travaillez à votre domicile, notez « à domicile ».
 Si vous travaillez chez un particulier, notez « particulier ».

Est-ce dans la commune où vous résidez ?
 (ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
 Oui 1 Non 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

 commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger

21 Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?
 • Pas de transport 1
 • Marche à pied 2
 • Deux-roues 3
 • Voiture, camion ou fourgonnette 4
 • Transports en commun 5

22 Occupez-vous votre emploi :
 à temps complet ? 1 à temps partiel ? 2

23 Êtes-vous :
 • indépendant ou à votre compte ? 1
 • chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? 2
 • salarié(e) ? → cochez puis passez en 24 3
 • Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) 4

24 Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?
 Aucun 0 1 à 9 1 10 ou plus 2

25 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?
 Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

26 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.

27 Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?
 • Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique 1
 • Contrat d'apprentissage 2
 • Placé par une agence d'interim 3
 • Stage rémunéré en entreprise 4
 • Emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aide 5
 • Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. 6

28 Dans votre emploi, êtes-vous :
 • manoeuvre, ouvrier spécialisé ? 1
 • ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? 2
 • technicien (non cadre) ? 3
 • agent de catégorie B de la fonction publique ? 4
 • agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? 5
 • agent de catégorie A de la fonction publique ? 6
 • ingénieur, cadre d'entreprise ? 7
 • agent de catégorie C ou D de la fonction publique ? 8
 • employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? 9

29 Quelle est votre profession principale ?
 Soyez précis. Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »).
 Si vous êtes agent de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).

30 Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?
 • Production, exploitation, chantier 1
 • Installation, réparation, maintenance 2
 • Gestion, comptabilité 3
 • Études, recherche 4
 • Autre : commerciale, secrétariat, logistique, etc. 5

Merci pour votre participation

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
 Visa n°2009AD01EC du ministre chargé de l'économie, valable de 2009 à 2013.
 En application de la loi n°2005-275 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
 La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.
 Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Date : _____
 Signature : _____

0.800201.2

IMPRIMERIE NATIONALE

Annexe 3. Calculs des indicateurs de fécondité

Taux de fécondité par âge de l'année a

$$f(x, a) = \frac{N(x, a)}{F(x, a)}$$

$N(x, a)$ est le nombre d'enfants nés l'année a dans le foyer de femmes d'âge x (âge atteint dans l'année) déclarés et reliés à leur mère ;

$F(x, a)$ est le nombre de femmes d'âge x l'année a dans l'EAR d'une année $a + 1$ jusqu'à l'année $a + 5$.

Pour le calcul des taux de fécondité de rang 1, $f_1(x, a)$, le numérateur ne retient que les premières naissances et le dénominateur est identique.

Indice conjoncturel de fécondité (ICF)

C'est la somme des taux de fécondité par âge de l'année. Il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité par âge restaient identiques à ceux de l'année considérée.

L'indicateur conjoncturel de rang 1 ne tient compte que des taux de fécondité de rang 1.

Âge moyen à la maternité

C'est l'âge moyen pondéré par les taux de fécondité par âge :

$$M(a) = \frac{\sum (f(x, a) \cdot x)}{\sum f(x, a)}$$

Âge moyen à la première naissance :

$$M_1(a) = \frac{\sum (f_1(x, a) \cdot x)}{\sum f_1(x, a)}$$

Taux de fécondité par âge et niveau de diplôme de l'année a

$$\frac{N(x_{Dipl}, a)}{F(x_{Dipl}, a)}$$

$N(x_{Dipl}, a)$ est le nombre d'enfants nés l'année a par génération de mère et par niveau de diplôme de la mère (déclarés l'année $a + 1$ jusqu'à l'année $a + 5$).

$F(x_{Dipl}, a)$ est le nombre de femmes d'âge x par niveau de diplôme (enquêtées l'année $a + 1$ jusqu'à l'année $a + 5$).

Taux de fécondité standardisé

Dans certains cas, la somme des taux par âge n'a pas grand sens comme indicateur de fécondité totale, par exemple pour les immigrées dont la fécondité varie beaucoup avec la durée de séjour depuis l'arrivée en France. On calcule alors la moyenne des taux par âge pour obtenir un taux moyen standardisé par âge, exprimé en enfants par an pour 100 femmes. Ce taux standardisé est égal à l'ICF divisé par 35 (le nombre d'années de vie reproductive des femmes).



RÉFÉRENCES

- BAJOS N., FERRAND M., 2006, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, n° 61, p. 91-117.
- BLONDEL B., SUPERNANT K., MAZAUBRUN (DE) C., BRÉART G., 2005, *Enquête nationale périnatale 2003. Situation en 2003 et évolution depuis 1998*, Rapport rédigé pour la DGS, la Drees et l'Inserm, février, 55 p.
- BRETON D., PRIOUX F., 2009, « Analyse de l'infécondité en France et en Allemagne : des lectures contrastées d'un phénomène de plus en plus fréquent ? », *XXVI^e congrès international de la population de l'UIESP*, Marrakech, 27 septembre-02 octobre, 21 p.
- BRETON D., TEMPORAL, 2010, « Des enfants de plus en plus tard ? Territoires de résistances en outremer », Chaire Quetelet 2010, 24-26 novembre, Louvain-la-Neuve.
- BROWN E., JASPARD M., 1995, « La venue précoce du premier enfant : quelles conséquences sur les parcours de vie masculins et féminins ? », Congrès européen de démographie, Milan, 4-8 septembre, 16 p.
- CHARDON O., VIVAS E., 2009, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », Insee, Document de travail n° F0904, 74 p.
- CICALI D., DE SANTIS G., 2002, « Estimating cohort fertility levels and differentials by socio-economic characteristics with the own-children method and pseudo-panels », *Genus*, n° 2, April-June, p. 35-61.
- COEFFIC N., 1993, « L'enquête post-censitaire de 1990. Une mesure de l'exhaustivité du recensement », *Population*, 48(6), p. 1655-1682.
- DAVIE E., 2010, « La fécondité selon le diplôme », communication présentée lors du XV^e colloque national de démographie, *Fécondité : représentation, causalité, perspectives*, Strasbourg, 25-28 mai, texte disponible auprès de l'auteur.
- DESPLANQUES G., 1993, « Mesurer les disparités de fécondité à l'aide du seul recensement », *Population*, 48(6), p. 2011-2024.
- DESPLANQUES G., 2005, « Pour une histoire des enquêtes Famille », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, chapitre 1, p. 15-27.
- DESPLANQUES G., 2008, « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France », *Population*, 63(3), p. 477-502.
- HALIFAX J., VILLENEUVE-GOKALP C., 2005, « L'adoption en France : qui sont les adoptés, qui sont les adoptants ? », *Population et sociétés*, n° 417, 4 p.
- KOHLER H.-P., BILLARI F. C., ORTEGA J. A., 2002, « The emergence of lowest-low fertility in Europe during the 1990s », *Population and Development Review*, 28(4), p. 641-680.
- KÖPPEN K., MAZUY M., TOULEMON L., 2007, « Kinderlosigkeit in Frankreich », in Konietza D., Kreyenfeld M. (eds.), *Ein Leben ohne Kinder. Kinderlosigkeit in Deutschland*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 83-104.
- LAÏB N., 2007, « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et résultats*, n° 560.
- LEFÈVRE C., FILHON A. (dir.), 2005, *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, 641 p.

- MAINGUENÉ A., 2010, « Femmes et hommes en début de carrière : les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee première*, n° 1284.
- MAZUY M., 2009, « Avoir un enfant : être prêts ensemble », *Revue des sciences sociales*, n° 41, Université March Bloch, Strasbourg, p. 30-41.
- O'HARE W. P., 2009, « Why are young children missed so often in the census », Kids Count Working paper, December.
- PLA A., BEAUMEL C., 2010, « Bilan démographique 2009. Deux pacs pour trois mariages », *Insee première*, n° 1276, 4 p.
- PRIOX F., 2003, « L'évolution démographique récente en France », *Population*, 58(4-5), p. 589-622.
- PRIOX F., MAZUY M., 2009, « L'évolution démographique récente en France : dix ans pour le Pacs, plus d'un million de contractants », *Population*, 64(3), p. 445-494.
- RAULT W., MAZUY M., RIVIÈRE A., TOULEMON L., 2010, « L'enquête Famille et logements (EFL) associée au recensement en 2011 », communication présentée lors du 6^e colloque francophone sur les sondages, session Recensements, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Tanger, 23-25 mars, texte disponible auprès des auteurs.
- ROBERT-BOBÉE I., MAZUY M., 2005, « Calendriers de constitution des familles et âge de fin d'études », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, chapitre 8, p. 175-200.
- TEMPORAL F., 2010, « Migrations et fécondité dans les Doms : tendances passées et perspectives », communication présentée lors du XV^e colloque national de démographie, *Fécondité : représentation, causalité, perspectives*, 25-28 mai, texte disponible auprès de l'auteur.
- TOULEMON L., 2004, « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et sociétés*, n° 400, 4 p.
- TOULEMON L., PAILHÉ A., ROSSIER C., 2008, « France: High and stable fertility », *Demographic Research*, 19(16), Special Collection 7: Childbearing Trends and Policies in Europe, p. 503-556.
- TOULEMON L., LAPIERRE-ADAMCYK É., 2000, « Demographic patterns of motherhood and fatherhood in France », in Bledsoe C., Lerner S., Guyer J. I. (eds.), *Fertility and the Male Life-Cycle in the Era of Fertility Decline*, New York, Oxford University Press, p. 293-330.
- TOULEMON L., MAZUY M., 2005, « Mesurer la fécondité des immigrants : un indice tenant compte de l'âge à l'arrivée en France et de la durée de séjour », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, chapitre 6, p. 123-147.
- VALENTE P., 2010, « Comment la population est-elle recensée dans les pays européens en 2010 ? », Ined, *Population et sociétés*, n° 467, 4 p.

**Emma DAVIE, Magali MAZUY • FÉCONDITÉ ET NIVEAU D'ÉTUDES DES FEMMES EN FRANCE
À PARTIR DES ENQUÊTES ANNUELLES DE RECENSEMENT**

Cet article propose une analyse de la fécondité des femmes selon leur niveau de diplôme durant la période 2000-2008, à partir des données des enquêtes annuelles de recensement (EAR) réalisées de 2004 à 2009, en utilisant la méthode des enfants au foyer. Environ 2,5 % des enfants ne peuvent être rattachés à leur mère, et on observe un déficit d'enfants en très bas âge dans les EAR. Les taux de fécondité par âge issus de ces enquêtes sont de ce fait légèrement inférieurs à ceux de l'état civil, notamment avant 30 ans. La fécondité varie sensiblement avec le niveau d'instruction. Le recul de l'âge à l'accouchement s'observe pour toutes les femmes, et particulièrement pour les non-diplômées. Cependant, le processus d'entrée en parentalité est différent d'un milieu social à l'autre : l'âge moyen au premier enfant est de 25 ans pour les non-diplômées alors qu'il est de 30 ans pour les diplômées du supérieur. Ces dernières concentrent davantage leur vie reproductive autour de 31 ans, alors que les non-diplômées ont une fécondité étalée sur un plus grand nombre d'années. La fécondité varie également selon le lieu de naissance, surtout pour les femmes sans diplôme. Les non-natives sans diplôme ont une fécondité plus forte que les natives non diplômées, alors que les niveaux de fécondité des femmes ayant suivi des études supérieures sont assez proches, qu'elles soient nées sur le territoire ou non. Enfin, la fécondité des non-natives participe peu au niveau de fécondité global : moins de 0,1 enfant par femme.

EMMA DAVIE, MAGALI MAZUY • FERTILITY AND EDUCATIONAL LEVEL OF WOMEN IN FRANCE: EVIDENCE FROM THE ANNUAL CENSUS SURVEYS

Using data from the French annual census surveys conducted between 2004 and 2009, this article applies the own-children method to analyse women's fertility with respect to their educational level over the period 2000-2008. About 2.5% of children cannot be matched to their mother, and a shortfall of very young children is observed in the census surveys. For this reason the age-specific fertility rates derived from these surveys are slightly lower than those based on birth records, notably at ages below 30. Fertility varies substantially with educational level. The move to later age at childbearing is observed for all women, particularly those without diploma. But the process of entry into motherhood differs between social groups: mean age at first birth is 25 for unqualified women compared with 30 for those educated to degree level. The latter tend to concentrate their childbearing around age 31, whereas births among the women without diploma are more spread out in time. Fertility varies also substantially with place of birth, specially for unqualified women. Unqualified foreign-born women have a higher fertility than their equivalents in the native-born French population, whereas women educated to degree level have broadly similar fertility levels whether born in France or not. Finally, fertility of foreign-born women contributes little – less than 0.1 child per woman – to overall fertility.

Emma DAVIE, Magali MAZUY • FECUNDIDAD Y NIVEL DE ESTUDIOS DE LAS MUJERES EN FRANCIA A PARTIR DE LAS ENCUESTAS ANUALES DEL CENSO

Este artículo propone un análisis de la fecundidad femenina según el nivel de diploma, durante el periodo 2000-2008, a partir de los datos de las encuestas anuales del censo de la población (EAC), realizadas de 2004 a 2009. El método utilizado es el de los hijos en el hogar. Alrededor de 2,5% de los niños no han podido ser afectados a sus madres, y se observa un déficit de los niños muy jóvenes. Las tasas de fecundidad calculadas a partir de estas encuestas son pues ligeramente inferiores a las provenientes del estado civil, en particular antes de los 30 años. La fecundidad varía sensiblemente con el nivel educativo. El alza de la edad al nacimiento se observa en todas las categorías y particularmente en las mujeres sin ningún diploma. En cambio, la llegada de la primera maternidad difiere claramente de una categoría a otra: la edad media al primer hijo es de 25 años en las mujeres no diplomadas mientras que alcanza 30 años en las diplomadas de la enseñanza superior; éstas últimas concentran su vida reproductiva alrededor de los 31 años, mientras que en las primeras la fecundidad se reparte sobre un mayor número de años. La fecundidad varía también según el lugar de nacimiento, sobre todo en las mujeres sin diploma. Entre éstas, las nacidas en el extranjero tienen una fecundidad más elevada que las nacidas en Francia, mientras que entre las mujeres con un diploma superior los niveles de fecundidad son bastante cercanos, tanto si han nacido en Francia como en el extranjero. En fin, la fecundidad de las mujeres nacidas en el extranjero contribuye poco al nivel global de la fecundidad en Francia: menos de 0,1 hijo por mujer.

